

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2575

présenté par

Mme Brugnera, Mme Berete, M. Ardouin, M. Haury, Mme Spillebout et M. Bordat

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

I. – Avant le 31 décembre 2024, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur l'impact de l'article 15 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 sur la consommation de produits de tabac achetés en dehors du réseau des buralistes. Il précise également le rendement fiscal effectif de cette mesure, département par département, en comparaison avec le rendement fiscal qui était attendu par le Gouvernement.

II. – Chaque année, avant le 31 décembre, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur le rendement de l'accise sur les produits du tabac, département par département et l'évaluation, pour chaque département, de la part de consommation de produits du tabac achetés en dehors du réseau des buralistes.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander aux pouvoirs publics d'étudier l'impact des hausses récurrentes et élevées des droits d'accises du tabac sur le comportement des fumeurs et l'attractivité que peut représenter le marché parallèle.

L'essor de ce marché parallèle a des graves conséquences en matière de santé publique et de lutte contre le tabagisme.

Cet amendement a été travaillé en lien avec la Confédération des buralistes.